

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

16 SEPTEMBRE 2009

SESSION SPÉCIALE* du comité administratif / commission d'aménagement, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, **MERCREDI LE 16 SEPTEMBRE 2009, à 16 h 30 (4 h 30 pm)**, à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

Les conseillers de comté :

Monsieur Maurice Rivard , maire de Notre-Dame-du-Nord
et préfet suppléant de la MRC
Monsieur Luc Lalonde , maire de Béarn
Monsieur Philippe Barette , maire de Témiscaming

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE :

Monsieur Jean-Pierre Charron , maire de Belleterre
et préfet de la MRC

EST ABSENT :

Monsieur Marc Champagne, maire de Lorrainville

EST ÉGALEMENT PRÉSENT :

Monsieur Denis Clermont, secrétaire-trésorier – directeur général

*

Note en vertu de l'article 153 du Code municipal

L'avis de convocation ayant été expédié à tous les membres du CA conformément à l'article 156 du Code municipal, le CA constate que ledit avis de convocation a été signifié tel que requis par les dispositions du Code municipal, au membre du CA qui n'était pas présent à l'ouverture de la séance.

09-09-343A

Ouverture de la séance à 16 h 30, adoption de l'ordre du jour et mot/rapport du préfet, M. Jean-Pierre Charron, maire de Belleterre.

Il est proposé par M. Philippe Barette
appuyé par M. Luc Lalonde
et résolu unanimement

- ❖ Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé;
- ❖ Que l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

Ratification du procès-verbal.
Session ordinaire du comité administratif du 9 septembre 2009.

09-09-344A

Après lecture et discussions cas par cas,

Il est proposé par M. Philippe Barette
appuyé par M. Maurice Rivard
et résolu unanimement

- ❖ D'entériner le procès-verbal de la session ordinaire du comité administratif du 9 septembre 2009, ainsi que chacune des résolutions en particulier.

09-09-345A

Levée de l'assemblée.

Il est proposé par M. Luc Lalonde
appuyé par M. Philippe Barette
et résolu unanimement

- ❖ Que l'assemblée soit levée.

Il est 17 h 00.

(Original signé)

(Original signé)

Jean-Pierre Charron, préfet

Denis Clermont, sec.-trés. – d. g.

AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le comité administratif lors d'une session subséquente.

